



## AGENTS CONTRACTUELS

### Le décret « Sauvadet » DGAC validé en CT Ministériel !

Le décret d'application DGAC du dispositif de titularisation « Sauvadet » concernant l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C (cf. tableau joint) a été approuvé lors du CT Ministériel du 9 juillet avant sa publication au Journal officiel après examen en Conseil d'État.

Malgré la lenteur du « guichet unique » qui a contribué à retarder la mise en œuvre de ce dispositif social, **FO a obtenu que soient organisés en 2015 et début 2016 les examens et les concours réservés** avant la fin de la période d'application de la loi (2016) pour ne pas pénaliser les agents contractuels.

LISTE DES GRADES DES CORPS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE OUVERTS AUX RECRUTEMENTS RÉSERVÉS <small>(y compris ceux relevant de dispositions statutaires communes)</small>	MODE D'ACCÈS AU CORPS	AGENTS POUVANT ACCÉDER À CES CORPS
Adjoint d'administration de l'aviation civile de 1 <sup>ère</sup> classe	Examen professionnalisé réservé	Agents contractuels du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (direction générale de l'aviation civile) et
Attaché d'administration de l'aviation civile (1 <sup>er</sup> grade)	Concours réservé	Agents contractuels de l'école nationale de l'aviation civile et Agents contractuels de Météo-France
Assistant d'administration de l'aviation civile de classe normale	Examen professionnalisé réservé	
Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale	Examen professionnalisé réservé	Agents contractuels du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (direction générale de l'aviation civile) et
Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile (1 <sup>er</sup> grade)	Concours réservé	Agents contractuels de l'École nationale de l'aviation civile.
Ingénieur électronicien des systèmes de la sécurité aérienne (1 <sup>er</sup> grade)		





## DECLARATION

CT Ministériel du 9 juillet 2014

### Dispositif « Sauvadet »

Suite à l'intervention de FO au cabinet du ministre le 23 juin dernier, le projet de décret d'application DGAC concernant l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C a reçu un avis favorable du guichet unique.

FO déplore que ce texte soit resté aussi longtemps bloqué à la Fonction publique, plaçant, de fait, la DGAC au dernier rang des administrations à mettre en œuvre ce dispositif social.

FO se félicite que ce décret soit enfin présenté en CT Ministériel et approuvera ce texte, sans réserve, qui permettra aux agents contractuels concernés d'envisager de nouvelles perspectives de carrières à la DGAC et plus largement au sein de la fonction publique de l'État le cas échéant.

FO exige qu'à l'issue de la publication du décret DGAC au journal officiel, les épreuves et concours réservés soient organisés dans les meilleurs délais de manière à ne pas pénaliser les agents.

- - -

